



APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'OFFRE DE RESTAURATION DU FESTIVAL DE LA SAINTE BARBE

Vendredi 4, samedi 5, dimanche 6 décembre
2026

I – FORME ET OBJET DE L’AMI

Le présent Appel à Manifestation d’Intérêt a pour objet de désigner les prestataires de restauration pour le public lors des temps forts du Festival de la Sainte Barbe qui se tiendront les vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 décembre en soirée.

S’agissant d’un AMI, aucune rémunération directe ne sera versée au prestataire sélectionné par l’Office de Tourisme ou l’un de ses partenaires dans le cadre de l’organisation du Festival.

Il est ouvert à toute entreprise déclarée exerçant l’activité de Restauration/Restauration rapide (code APE 5610C/5610A).

Le candidat peut se positionner sur une ou plusieurs soirées en fonction de ses disponibilités, étant entendu que la présence le samedi 5/12 sur la base 11/19 et le dimanche 6/12 au Louvre-Lens implique le versement d’une redevance à la Communauté d’Agglomération de Lens-Liévin et à l’EPCC Louvre-Lens, propriétaires des sites (cf. article III). Les candidats se positionnant sur l’ensemble des 3 soirées seront prioritaires.

Adresses des sites concernés :

VENDREDI 4 DECEMBRE : Jardins de la Faculté Jean Perrin, Avenue Elie Reumaux à LENS (62)

SAMEDI 5 DECEMBRE : Base 11/19 à Loos-en-Gohelle (62)

DIMANCHE 6 DECEMBRE : Parc du Musée du Louvre-Lens

II – NATURE DES PRESTATIONS

Le candidat devra proposer une offre de restauration à emporter selon le cahier des charges défini à l’article III.

Il est libre de définir sa grille de prix, étant entendu que le festival est un événement populaire, familial, et dont l’accès est gratuit pour tous. Les prix appliqués sont l’un des critères de sélection du présent AMI (cf. Article III).

Le candidat devra également assurer la fourniture, le montage, le démontage et l’acheminement de la structure de son choix le cas échéant (attention l’accès aux sites est contraint par les dimensions d’un véhicule routier (2m de large max //3m de haut max). Attention, Il n’est pas possible d’y circuler en semi-remorque (format, poids).

Les plans d’implantation sont fournis sur demande. Il appartient à l’organisateur de placer chacune des structures retenues au sein du village du festival selon la disposition qu’il aura établi (pour des raisons techniques, logistiques et de circulation du public).

En cas d’utilisation d’une structure démontable, celle-ci devra également respecter le cahier des charges de l’article III et disposer de toutes les assurances requises.

III – CRITERES

La note de chaque dossier sera appréciée sur un total de 50 points.

Concernant la structure fournie :

Lens-Liévin-Hénin-Carvin Tourisme - ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

16 Place Jean Jaurès, 62300 LENS
03 21 67 66 66 – info@tourisme-lens.fr
SIRET : 809389232000 38
APE : 7990Z

La structure peut prendre diverses formes (caravane, food-truck, tente, module etc.) si tant est qu'elle soit entièrement mobile. Le candidat devra lui-même s'assurer de la livraison et du montage de la structure sur chacun des sites du festival le cas échéant.

Le candidat devra être entièrement autonome pour le montage et la manutention nécessaires à l'installation et à la désinstallation de son espace de restauration.

Une fiche technique détaillée devra être remise avec la proposition, indiquant notamment la puissance électrique requise (fournie par l'organisateur : max de 32A ; bornier fourni avec 6PC 16A en sortie).

Concernant l'offre de restauration :

L'offre de restauration proposée est libre. Dans la mesure du possible, l'origine locale des produits doit être privilégiée. Une carte détaillée avec les prix devra être fournie.

L'organisateur effectue la sélection des offres de restauration avec l'objectif de proposer aux festivaliers une offre diversifiée, tant en termes de prix que de variété culinaire.

Des boissons softs en cannettes aluminium pourront être proposées ainsi qu'en gobelets si un système de consigne est présent. Une attention particulière sera portée aux offres proposant une restauration équilibrée, de qualité, privilégiant les produits frais, locaux, de saison et issus de circuits courts

Concernant le candidat :

Le candidat devra fournir dans la note explicative une présentation de son établissement ainsi que quelques références sur des événements du même type.

Concernant la redevance :

CAS PARTICULIER DES SITES DU 11/19 ET DU LOUVRE-LENS : Sur le site de la base 11/19, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine est consentie par l'Agglomération de Lens-Liévin, propriétaire du terrain. Cette occupation temporaire dans le cadre de l'exploitation d'une activité économique donne lieu au versement d'une redevance à l'Agglomération.

Sur le site du Louvre-Lens, l'autorisation sera consentie par l'EPCC Louvre-Lens.

Ainsi, le candidat devra proposer un montant de redevance qui devra être supérieur ou égal à 30€ pour chacune des soirées. Le montant de cette redevance sera apprécié en tant que critère de sélection à hauteur de 10% de la note.

La redevance sera payable à réception du titre de recette qui sera émis par la CAL et par le Louvre-Lens

Le règlement s'effectuera par virement bancaire (RIB) ou prélèvement automatique ou chèque et si l'occupant choisit comme moyen de paiement la carte bleue, ce dernier devra se rendre sur place à la Direction Départementale des Finances Publiques – 7 rue Louis Armand 62307 LENS CEDEX.

Pour le Louvre-Lens, la redevance sera à régler à l'EPCC.

Récapitulatif des critères de sélection

Critère	Pondération	Note maximale
STRUCTURE qualité, taille, praticité pour le public, intégration dans la scénographie des sites, sécurité	50%	25 pts

OFFRE grille tarifaire, diversité des produits proposés, provenance locale des produits proposés, bonne appréhension du marché local	40%	20 pts
CANDIDAT références	10%	5 pts
BONUS : REDEVANCE POUR LE SITE DU 11/19 et du LOUVRE-LENS Proposition de montant qui devra au minimum être de 30€ HT pour chaque site. Les points viennent bonifier la note.		5 pts

IV - FORMALITES ADMINISTRATIVES

L'occupant devra respecter la législation en vigueur relative à son activité et notamment le règlement CE n° 852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires et l'arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant.

Les candidats devront établir une convention avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et avec l'EPCC Louvre-Lens afin de préciser les modalités d'occupation du domaine public et les redevances dues.

Toutes les formalités incombant à l'emploi de personnel devront être effectuées par le candidat retenu. Il est de sa responsabilité d'effectuer toutes les vérifications (qualifications notamment) nécessaires et de procéder aux déclarations obligatoires (Sécurité sociale, URSSAF etc.). Toutes les cotisations sociales seront à sa charge.

V – RESPONSABILITES

Toute responsabilité de l'organisateur est dérogée en cas de perte, vol, dommages causés à la structure ou au personnel, sauf en cas de faute avérée de l'organisateur.

Néanmoins, l'organisateur met en place un gardiennage pour l'ensemble des structures de la manifestation (nuit et jour selon un planning précis). Un service d'ordre est mis en place pour assurer la surveillance et la protection des biens et des personnes.

Sur recommandation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais, il sera interdit de stocker des bouteilles de gaz en plus sur le lieu d'exploitation. Des bouteilles supplémentaires pourront être stockées sur site dans un lieu à l'écart du public pour ravitaillement.

VI – CONTENU DE LA REPONSE

Les candidats devront produire une note de cinq pages maximum expliquant leur identité et leur projet et quelques références, décrivant la structure proposée, argumentant le choix des produits et leur tarif et précisant les besoins techniques le cas échéant. Cette note doit obligatoirement être accompagnée d'un tableau des prix de vente proposés en €TTC par produit au format Excel.

Liste des pièces à fournir

Attestation RC Pro

Attestation assurance structure ou véhicule, certificats de contrôle le cas échéant

Extrait du RCS et/ou statuts de l'association

Note de 5 pages maximum (avec photos), incluant la proposition de redevance pour le site du 11/19

Tableau des prix au format Excel

Fiche technique de la structure ou du véhicule

Attestation de formation HACCP

Déclaration sur l'honneur du candidat de n'être sous le coup d'aucune procédure judiciaire et qu'il satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

L'ensemble des documents devra être transmis par e-mail à l'adresse

contact@festivaldelasaintebarbe.com avant le 15 octobre à midi.

A l'issue de la sélection, une convention sera rédigée avec le candidat retenu précisant toutes les modalités du partenariat.

Une visite préalable des lieux du festival est possible, elle pourra être effectuée en autonomie.